

# Utilisation de nacelles élévatrices

FORUM FRANCO ALLEMAND  
STRASBOURG 28/11/2018

■ Notre métier,  
■ rendre le vôtre plus sûr

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

# Les obligations de l'employeur

- L'article L 4121-1 CT intègre l' **obligation pour les chefs d'entreprise de procéder à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.** (Directive 89/391/CEE art 6)
- L'obligation d'évaluation des risques pose 3 exigences d'ordre général:
  - Obligation pour l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des travailleurs: **art L 4121-1**
  - Mise en œuvre des principes généraux de prévention des risques professionnels: **art L 4121-2**
  - Obligation de procéder à l'évaluation des risques: **art L 4121-3 et 4**

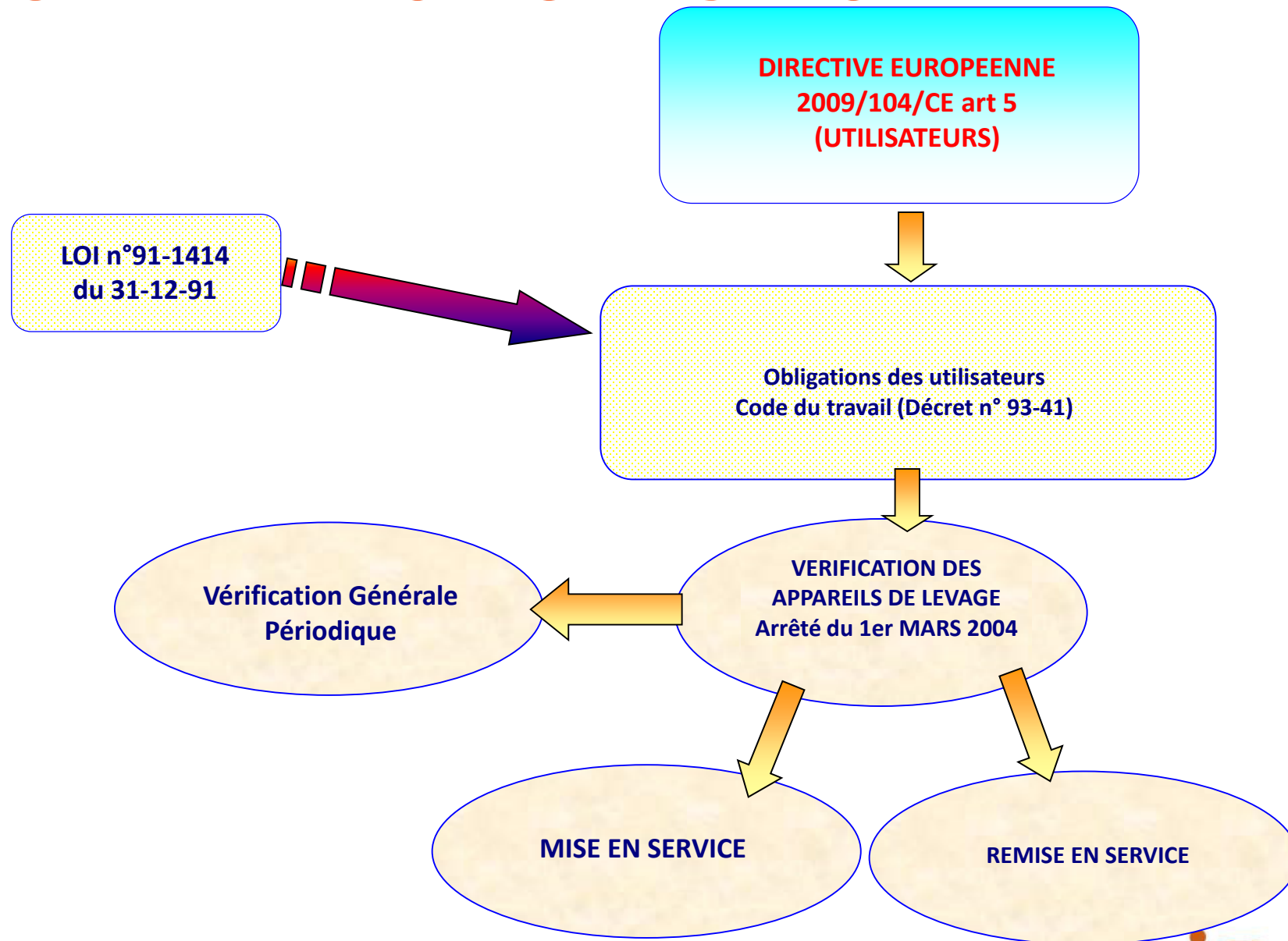
But : tendre à l'amélioration des conditions de travail existantes.

Il s'agit d'une obligation de sécurité de résultat

# Les principes généraux de prévention (L 4121-2)

1. **Éviter** les risques
2. **Évaluer** les risques résiduels
3. **Combattre** le risque à la source
4. **Adapter** le travail à l'homme
5. **Tenir** compte de l'évolution technique
6. **Remplacer** ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas, ou moins
7. **Planifier** la prévention
8. **Donner** la priorité aux protections collectives
9. **Donner** des instructions appropriées

# REGLEMENTATION UTILISATION



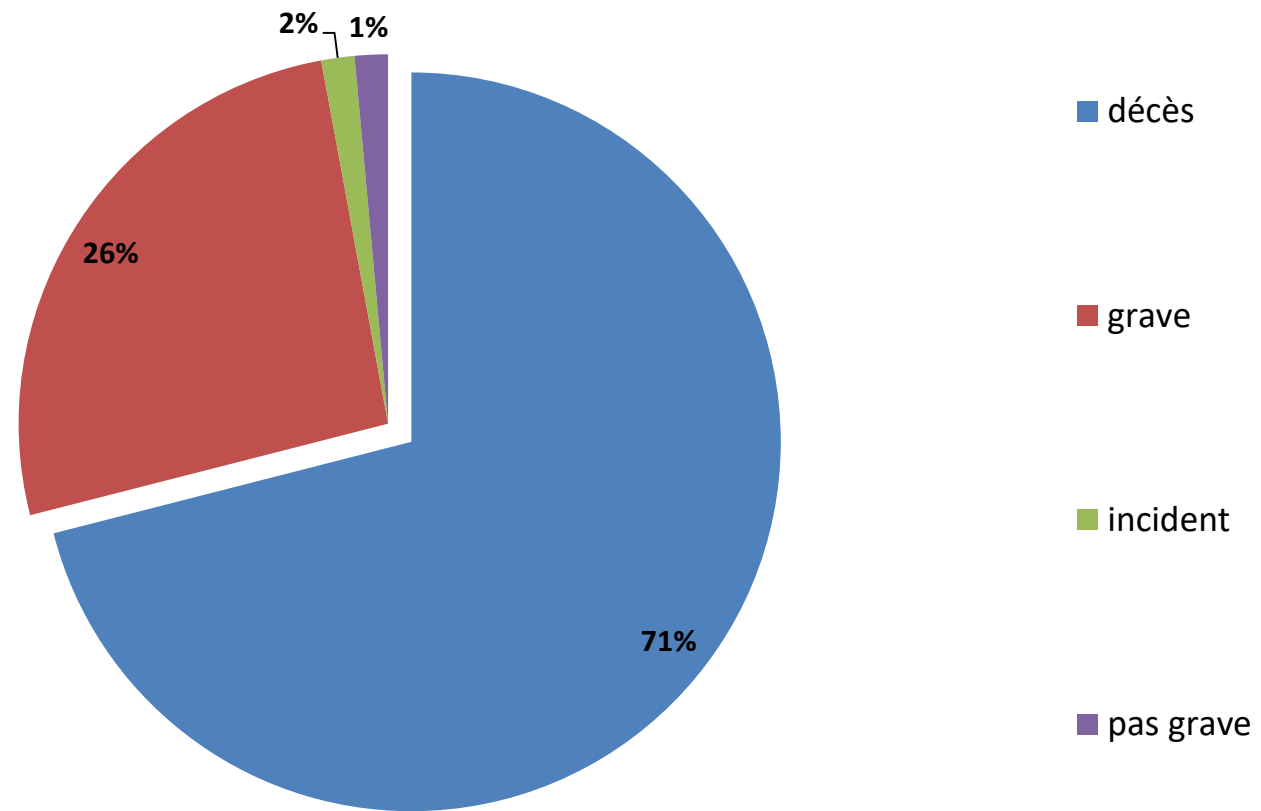
# EPICEA - Récits d'accidents

- Base de données nationale et anonyme rassemblant des récits d'accidents de travail.
- Base informative accessible sur le site de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr).

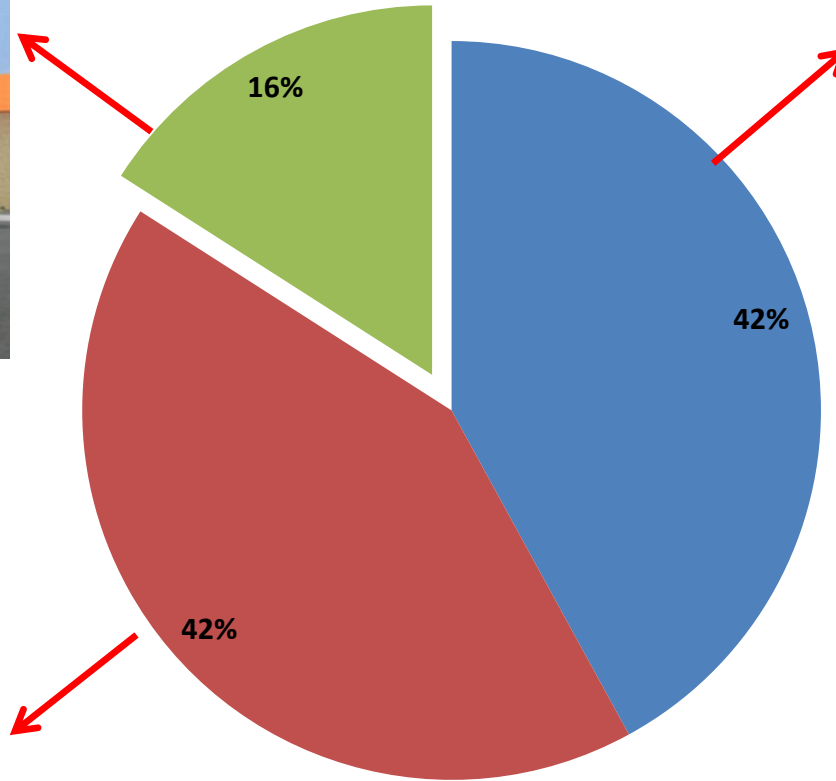
Cette base **non exhaustive** car elle ne contient pas tous les accidents de travail.

Elle nous permet **d'identifier les types d'accident**, leur gravité, leur effets sur les salariés et les secteurs d'activité concernés.

# Gravité de l'accident

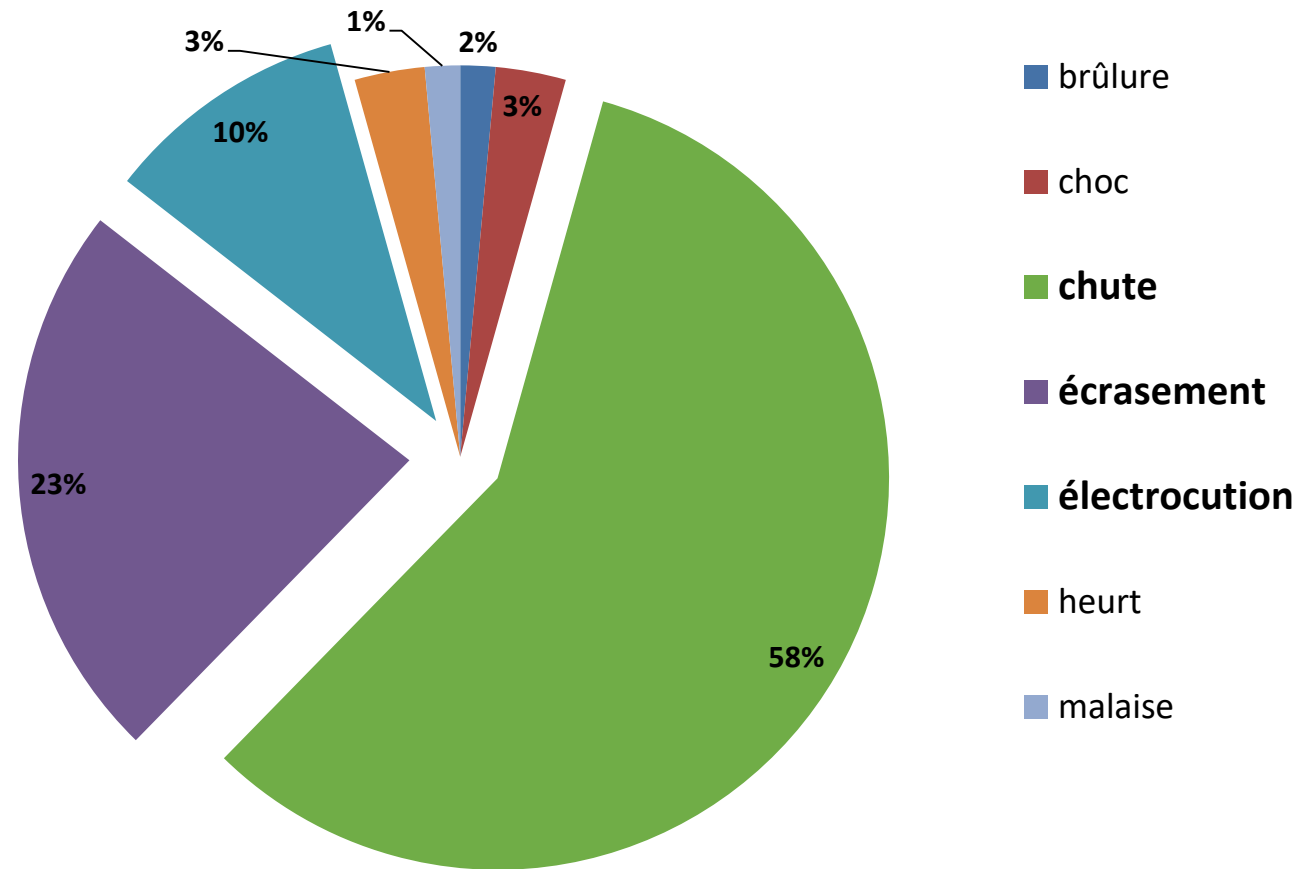


# Secteurs d'activité



- BTP
- industrie
- public

# Les principaux effets des accidents

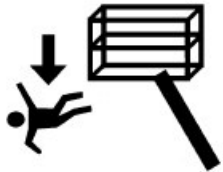




# Les principaux effets des accidents

- Chute de hauteur du salarié suite

- au renversement de la PEMP
- À son éjection
- à une rupture mécanique.



- L'écrasement du salarié suite

- d'une action du salarié sur des obstacles fixes (parois, charpente, milieux confinés... )
- à la chute de la PEMP



- L'électrocution du salarié

- Une électrocution du salarié se trouvant à proximité d'une source électrique.
- PEMP en contact avec une ligne sous tension





Notre métier, rendre le vôtre plus sûr

Merci de votre attention



[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

YouTube

